

Nombre de membres :		Date de convocation :	24/03/2016
Afférents	15	Date d'affichage :	24/03/2016
En exercice	15		
Votants	11		

Séance du 30 mars 2016 à 18h30

L'an deux mil seize, le trente mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TREVOU-TREGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – Mme LE BERRE Lucile – M. STEUNOU Philippe (procuration à Mme LE BERRE Lucile) – Mme TROADEC Janine (procuration à M. ADAM Pierre) – M. BODSON Jean (Adjoint) – M. LE FLANCHEC Yves – M. LE QUEMENT Bernard – Mme LE GUERN Nelly (procuration à LE FLANCHEC Yves) – Mme LE LOUET Céline – Mme SIMON Aline – Mme Anita TRACANA - Mme GENTRIC Christelle – M. LE MAGUER Yannick (procuration à M. OLLIVIER Jean-Claude) – M. OLLIVIER Jean-Claude – M. Bernard DESCAMPS

Secrétaire de séance : Mme Céline LE LOUET.

1 / Pôle nautique – Choix du maître d'œuvre

DELIBERATION n° 2016.30.03 * 01

Objet : Choix du maître d'œuvre pour la création d'un pôle nautique

Monsieur le Maire dresse le compte rendu de la commission d'appel d'offres du 18 mars dernier relatif à l'appel à maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle nautique près de la plage de Trestel d'une surface de 200 m² pour un montant de dépense estimé à 250.000,00 Euros H.T..

Il précise qu'elle a examiné avec attention le coût de la prestation, les références et les délais de chacun des sept architectes ayant répondu.

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil Municipal

- **DECIDE** de suivre les propositions de la commission d'appel d'offres et de retenir le cabinet « BOUGET » de SAINT-MICHEL-EN-GREVES (22) comme maître d'œuvre pour le projet de création d'un pôle nautique au taux de rémunération de 8.90 % du montant des travaux soit 18.700 €.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

- **AUTORISE** le Maire à déposer le permis de construire et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

2 / Cession ancienne maison RIOU à Monsieur ATALLAH et Madame CHARLIER

DELIBERATION n° 2016.30.03 * 02

Objet : Vente de l'ancienne maison RIOU à Monsieur ATALLAH et Madame CHARLIER.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de Monsieur ATALLAH et Madame CHARLIER sollicitant l'acquisition de l'ancienne maison RIOU et d'une partie du terrain attenant au prix de 75.800,00 Euros (soixante quinze mille huit cents euros).

Le Maire précise que le bornage permettant de procéder à la division du terrain cadastré section A n° 1009 -1010 – 1548 sera effectué le 1^{er} avril prochain par le cabinet de géomètre A&T OUEST de LANNION. Il rappelle que le hangar, sur une parcelle de 2500 m² où s'implanteront prochainement les services techniques, restera propriété communale.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, à l'unanimité des présents,

DONNE son accord pour la cession de l'ancienne maison RIOU et d'une partie du terrain jouxtant celle-ci à Monsieur ATALLAH et Madame CHARLIER.

FIXE à 75.800,00 €uros (soixante quinze mille huit cents euros) le prix de vente.

PRECISE que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

3 / Personnel communal -

-Lucile LE BERRE présente le projet d'augmentation de la Durée Hebdomadaire de service de Madame Chantal BOUCHER de 20h00 à 27h00. Cette évolution est la conséquence de la mise en place des TAP en 2014 et de la réorganisation des services.

-Bernard DESCAMPS propose de suivre l'avis du Comité Technique Départemental préconisant d'étudier toutes possibilités de porter la DHS à 28h00 pour permettre l'affiliation de l'agent à la CNRACL.

- Lucile LE BERRE précise que la situation pourra évoluer d'ici 18 à 24 mois en raison de la modification du tableau des effectifs. Elle informe les élus que Madame BOUCHER est informée de cette situation et la comprend.

- Aline SIMON signale que la progression hebdomadaire de 20h00 à 27h00 est déjà conséquente.

- Bernard LE QUEMENT répond que cette évolution est la résultante d'un besoin communal.

- Bernard DESCAMPS précise qu'il ne votera pas contre cette délibération mais qu'il restera vigilant sur ce dossier dans les 2 ans qui viennent.

DELIBERATION n° 2016.30.03 * 03

Objet : Augmentation de la durée hebdomadaire de service de madame BOUCHER Chantal.

Le Maire porte à la connaissance des élus l'avis favorable émis par le Comité Technique Départemental, placé auprès du Centre de Gestion, réuni 1er mars 2016 concernant l'augmentation de la durée Hebdomadaire de service de Madame BOUCHER Chantal.

Il précise que Madame BOUCHER Chantal, Adjointe Administratif de deuxième classe, verra sa durée hebdomadaire passer de 20h00 à 27h00 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Maire rappelle que cette évolution des heures de travail est la résultante directe de l'aménagement des temps périscolaires mis en place en septembre 2014.

Le Conseil Municipal après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, à l'unanimité des présents,

DONNE son accord pour cette augmentation de la durée hebdomadaire de service.

PRECISE que cette modification aura une incidence financière sur le chapitre budgétaire 012 dès l'exercice 2016.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et notamment de contacter le Président du Comité Technique afin de lui faire connaître la suite réservée à cet avis.

4 / Amortissement

DELIBERATION n° 2016.30.03 * 04

Objet : Opération d'amortissement des immobilisations - Budget Communal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, sur proposition de la Perception de LANNION, il convient de revoir la délibération n°10 du 02 novembre 2015 relative aux amortissements des immobilisations. Les opérations d'amortissement n'avaient pas intégré la totalité des travaux réalisés notamment ceux incluant la participation de la Commune de TREVOU pour la réhabilitation de la décharge de TRELEVERN en 2013, soit une différence de 9.113,79 €.

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les durées d'amortissement comme suit :

- Le compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » pour les travaux d'effacement de réseaux (rue des Flots et rue des Prés), 9.716,62 €, sera amorti au compte 28041582 « amortissement des immobilisations incorporelles – autres groupements » sur 1 an.

- Le compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » pour la participation à la construction de la décharge de TRELEVERN, 120.582,45 € (66.843,45 € en 2013 et 53.739,00 € en 2014) sera amorti au compte 28041412 « amortissement des immobilisations incorporelles – « Bâtiments et installations » sur 10 ans à raison de 12.058,24 € par an.

PRECISE que le montant de ces amortissements supplémentaires 9.113,79 €, sera imputé à l'article 6811 (chapitre 042) en dépenses de fonctionnement et équilibré (9.113,79 €) par l'article 7788 en recettes de fonctionnement (chapitre 77).

PRECISE, par ailleurs, que le montant des subventions versées au SDE pour l'éclairage public : 2.901,95 € sera imputé à l'article 28041582 et 6.211,84 € sera imputé à l'article 28041412 du budget communal. L'article 2315 au chapitre 23 en sera réduit d'autant.

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 2015.11.02*10 du Conseil Municipal du 02 novembre 2015.

5 / Foyer Logement – Location d'un ancien appartement de fonction à l'étage.

DELIBERATION n° 2016.30.03 * 05

Objet : Location de l'ancien appartement de fonction à l'étage du Foyer Logement.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'ancien appartement de fonction sis à l'étage du « Foyer Logement des Glycines » est libre de tout occupant depuis le 1^{er} janvier 2014.

La municipalité s'était interrogée en 2015 sur l'opportunité de scinder ce logement en deux afin d'agrandir les capacités d'accueil du Foyer mais au vu des travaux à engager notamment au niveau de la mise aux normes des accès, avait préféré le proposer à la location.

Le Maire précise que les recettes provenant de cette location ajoutées à celles du futur logement en construction dans les anciens garages municipaux permettront d'équilibrer le budget du Foyer Logement.

Le Maire informe qu'un jeune couple est candidat pour occuper ce logement.

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, à l'unanimité des présents,

FIXE le loyer mensuel à 400 € charges comprises.

6 / Subventions complémentaires 2016.

DELIBERATION n° 2016.30.03 * 06

Objet : Subventions complémentaires aux associations.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'à l'occasion du vote des subventions aux associations, (délibération n° 2016.26.02*087 du 26 février 2016) deux demandes émanant du Collège des Sept Îles et de la chambre des métiers et de l'artisanat n'avaient pas été étudiées.

Il propose au Conseil de délibérer sur ces demandes de subventions complémentaires.

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE les subventions complémentaires comme suit :

- Centre de Formation d'Apprentis de la chambre des métiers et de l'artisanat : 150 €uros
- Collège des sept îles (séjour linguistique) 50 €uros

Questions et informations diverses :

- CITY STADE : les travaux de peinture de la piste d'athlétisme sont achevés, le mini stadium est opérationnel.
- VOTE DU BUDGET : Le vote du Budget est avancé au jeudi 14 avril 2016.
- EFFACEMENT DES RESEAUX : Les travaux ont démarré dans la rue du moulin ; ils se poursuivront dans la route de Port Le Goff.
- LOGEMENTS B.S.B. : Inauguration le vendredi 1^{er} avril à 11h00.
- FRELONS ASIATIQUES : la proposition de convention liant LTC à la commune sera étudiée lors d'un prochain Conseil Municipal.
- COMMISSION FOYER LOGEMENT : la réunion de préparation budgétaire aura lieu le 06 avril à 17h30.
- JARDINS PARTAGES : Inauguration le vendredi 1^{er} avril à 15h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

<i>NOM et Prénom</i>	<i>Procuration</i>	<i>Signature</i>
M. ADAM Pierre		
Mme LE BERRE Lucile		
M. STEUNOU Philippe	Mme LE BERRE Lucile	
Mme TROADEC Janine	M. ADAM Pierre	
M. BODSON Jean		
M. LE QUEMENT Bernard		

M. LE FLANCHEC Yves		
Mme TRACANA Anita		
Mme SIMON Aline		
Mme LE GUERN Nelly	M. LE FLANCHEC Yves	
Mme LE LOUET Céline		
Mme GENTRIC Christelle		
M. DESCAMPS Bernard		
M. LE MAGUER Yannick		
M. OLLIVIER Jean-Claude	M. LE MAGUER Yannick	